

Numéro de dossier : 1074400053

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Sommet</b>	-
<b>Contrat de ville</b>	-
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 (paragraphe 3) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé au 1400, boulevard René-Lévesque Est, sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe ainsi qu'un règlement modifiant le plan d'urbanisme - Site de Radio-Canada

1. Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal, un règlement intitulé «Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada»;
2. Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal»;
3. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville;
4. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2008-10-07 10:58:58, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1074400053